

<http://www.snetap-fsu.fr/Compte-rendu-de-la-CAP-TFR-TL.html>



Compte-rendu de la CAP TFR-TL-TEPETA du 6 déc 2012

- Métiers - TFR-ATFR - Carrière, rémunération, conditions de travail -

Date de mise en ligne : vendredi 7 décembre 2012

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Techniciens Formation Recherche ([TFR](#))

Commission Administrative Paritaire

Première [CAP](#) conjointe ex TFR - TL - [TEPETA](#)

Première [CAP](#) après fusion, présidée par M. Philippe MERILLON.
(Chef du service des ressources humaines du [MAAF](#))

On ne parle plus de Techniciens de laboratoire, ni de [TEPETA](#) (vie scolaire, doc, [IBA](#)).
A présent, nous sommes des Technicien Formation Recherche.
Le Nouvel Espace statutaire est effectif.

Textes de référence :

Décret n°2012-1139 du 09 octobre 2012 applicable au 01 novembre 2012, sans rétroactivité (malgré nos nombreuses demandes).

Décret n°2009-1388 du 11 novembre 2009

Décret n°2009-1389 du 11 novembre 2009

Se reporter à ces décrets pour suivre votre reclassement (échelon et indice).
C'est sur le salaire de décembre que ces changements devraient intervenir.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès verbal des [TFR](#) du 10 mai 2012, des TEPETA du 22 mai 2012 et des TL du 24 mai 2012
2. Mobilité, intégrations, détachements et titularisations
3. Questions diverses.

Vos représentants [SNETAP-FSU](#) sont :

TITULAIRES SUPPLEANTS

Ex techniciens de laboratoire :

Nicole KAHL [LEGTA](#) de Courcelles-Chaussy/ *Martine ROFFAT* [LEGTA](#) de Roanne Chervé

Catherine VIVET [LEGTA](#) de Chambéry/ *Claire FOLLOT* Agrosup Dijon

Sébastien DEVALLE [LEGTA](#) Auch/ *Lydie CLAVEL* [LEGTA](#) de la Côte St André

Pascal LAMICHE [LEGTA](#) Tulle Naves/ *Yveline MENORET* [LEGTA](#) Tours Fondettes

Audrey COLIN [LEGTA](#) La Roche sur Foron/ *Odile DOREILLE* [LEGTA](#) Poitiers Venours

Ex TEPETA :

Régis CHARPENTIER [LEGTA](#) Limoges/ *Gilles VIVET* [LEGTA](#) Chambéry

Victor LOPES [LEGTA](#) Grenoble / *Jacques DEGIOVANNI* [LEGTA](#) Grenoble

Céline MASSINI - [LEGTA](#) Nîmes / *Martine MARZI* [LEGTA](#) Luçon Petré

TFR :

Hélène BACQUE [ENV](#) Maisons-Alfort/ Céline PLANES [ENFA](#) Toulouse

Experts SNETAP FSU : Sylvie DEBORD (LEGTA Nevers - secrétaire générale adjointe)

Odile CELESTIN (LEGTA Rennes-Le Rheu)

Des problèmes d'organisation de l'administration ont réduit l'ordre du jour de cette CAP aux seules questions de mobilités, intégrations, détachements et titularisations.

Une CAP spéciale « promotion de grade » aura lieu le 23 janvier 2013.

Le SNETAP- FSU a fait une déclaration préalable avant l'ouverture de la séance : [CAP TFR-TL-TEPETA](#)

1) Approbation des PV des CAP des TL, des TFR et des TEPETA de mai 2012 :

Approbation à l'unanimité des trois PV.

2) Mobilités

Quelles que soient les demandes de mobilités étudiées à cette CAP, vos représentants SNETAP -FSU ont émis un avis favorable. Lorsque l'avis de l'administration est défavorable, l'avis est au mieux déclaré « partagé » (si toutes les organisations syndicales votent favorable).

Le SNETAP-FSU rappelle son désaccord avec l'application de la règle d'obligation de rester 3 ans en poste avant mouvement mise en place par le ministère.

Le président de la CAP reconnaît qu'une meilleure lisibilité et transparence sur la réalité des vacances de postes est nécessaire.

Avis favorable :

4 agents

Avis favorable sous réserve (de vacances de poste, de plafond d'emploi ou d'arbitrage inter-corps) :

9 agents

Avis partagé :

REZEL DOVIJEAN Karine

VIUDES Gilles avis partagé sur le deuxième v¹/₂u

KLENKLEN Sarah

Avis défavorable :

3 agents

Détachements :

Avis favorable pour : 4 agents

Intégrations :

Avis favorable pour : 7 agents

Titularisations :

Avis favorable : 4 agents

3) Questions diverses :

— **Réductions d'ancienneté, règles applicables :**

1. ne pas avoir bénéficié de réduction d'ancienneté au cours des 3 dernières années.
2. Ancienneté de corps
3. ancienneté de grade
4. âge

70 % des agents bénéficient au moins d'un mois de réduction dont 5 % ont au plus 3 mois, et 10 % ont au plus 2 mois.

— **Le reclassement dans le corps des TFR** de tous les agents est finalisé.
Chaque agent recevra une notification de sa nouvelle situation administrative.

— **Régime indemnitaire** : une harmonisation se fera sur le régime le plus favorable.

— **A la demande des représentants du SNETAP - FSU, pour les agents qui peuvent faire valoir leur droit à la retraite**, la promotion de grade sera effective au premier janvier 2013 au lieu du 1er juillet 2013.

— **Dé précarisation** : l'administration nous confirme que ce sont de réels [ETP](#) (Équivalent Temps Plein).

— **Le ratio promus / promouvables n'est pas connu à ce jour.**

L'administration propose :

- pour le passage de la classe normale à supérieure : 10 %
- pour le passage de la classe supérieure à exceptionnelle : 18 %
- **L'administration nous confirme le maintien des conditions actuelles de travail** (permanences, horaires,...)

— **Accès à la catégorie A :**

le président de la CAP demande à la [DGER](#) de construire des profils de postes pour les [EPLEFPA](#).

— **Il ne devrait pas y avoir d'amalgame sur les postes TEPETA VS** occupés par des [CPE](#) stagiaires car « in fine » ceux-ci seront à nouveau attribué à des Technicien vie scolaire.

— **A la dernière CAP, la question de la formation des nouveaux agents** issus de la catégorie C et promus sur des postes de TEPETA avait été abordée et réclamée par les organisations syndicales.

Nous constatons qu'à ce jour rien n'est prévu et la demande est restée « lettre morte ».

La DGER, à la demande du président de la CAP, admet qu'elle doit effectivement se pencher sur la question.

— **Suite à un document transmis par l'Association des Régions** de France, laissant entrevoir le transfert des agents techniques informatique aux Régions, ainsi que la gestion du parc informatique, le président de la CAP réaffirme avec force que il ne s'agit que de rumeurs infondées.

Il s'engage à ce que les DR - Tic en soient informés.

— **Suite à la CAP des TEPETA du 22 mai 2012 :**

L'expertise n'a pas permis de trouver un poste disponible pour un agent en Guadeloupe. Le président de la CAP propose d'élargir l'expertise à la Martinique pour le rapprochement.

— **Contestation de primes :**

La prime d'une collègue TEPETA documentation a été rétablie à 100 %.

Les élus paritaires SNETAP-FSU,